

Chez Basic-Fit, nous espérons que vous aimez vous entraîner et encourageons vos amis et votre famille à vous rejoindre dans nos clubs. Entraîner et motiver votre cercle à s'entraîner vous aide à créer de bonnes habitudes et à rester en forme. Vous pouvez obtenir une récompense si vous nous recommandez et si, avec la personne recommandée, vous complétez le parrainage.

OFFRE DE PARRAINAGE – CONDITIONS GÉNÉRALES

En tant que participant au Programme Offre de parrainage de Basic-Fit, vous êtes soumis aux Conditions générales suivantes :

1. ÉLIGIBILITÉ

- 1.1. Le programme Offre de parrainage est limité aux membres Basic-Fit actifs, à l'exception des cas prévus ci-dessous.
- 1.2. Les membres Basic-Fit avec adhésion prépayée, Flex et/ou All-In ne sont pas éligibles au programme Offre de parrainage.
- 1.3. Ce programme n'est pas disponible pour les membres inscrits en tant qu'« ami » d'un membre actif.
- 1.4. Ce programme est disponible exclusivement en ligne.

Si vous vous conformez à toutes les conditions ci-dessus, vous êtes éligible à être un « **Membre existant** ».

2. ÉTAPES À SUIVRE ET AVANTAGES POUR LE MEMBRE EXISTANT

- 2.1. Après avoir vérifié que la recommandation est réussie, le membre existant se voit accorder une récompense décrite sur l'application Basic-Fit et/ou sur le site internet.
- 2.2. Afin de recevoir la récompense, le nouveau membre recommandé doit:
 - S'inscrire et devenir un nouveau membre Basic-Fit via le lien *Parraine un(e) ami(e)* partagé par le membre existant ;
 - Souscrire à un abonnement d'un an. Les adhésions Flex ne sont pas éligibles ;
 - Effectuer avec succès le premier paiement de l'adhésion ;
 - Être membre pendant au moins vingt (20) jours ;
 - Respecter nos Conditions générales.

Si les conditions ci-dessus sont remplies, cela sera considéré comme une « **Recommandation réussie** ».

- 2.3. La récompense sera disponible et/ou appliquée au prélèvement suivant la recommandation réussie. Par exemple, si votre cycle de prélèvement de 4 semaines va du 1^{er} juillet au 29 juillet et qu'une recommandation réussie est effectuée le 14 juillet (c'est-à-dire, une fois que nous aurons vérifié que 20 jours se sont écoulés depuis que le nouveau membre a effectué son premier paiement), la récompense sera appliquée à votre prochaine période de 4 semaines (du 29 juillet au 26 août). Par exemple, si la récompense consiste en une période de semaines pour 0 €, la période du 29 juillet au 26 Août sera de 0 € plus le prix des options que vous avez contracté, le cas échéant. Si la récompense est une réduction de 10 €, la réduction sera appliquée à la période de 4 semaines suivante. Si la récompense est une bouteille, elle sera disponible durant la période de 4 semaines suivante.
- 2.4. Le membre existant est le seul participant qui bénéficie de la récompense.
- 2.5. Vous pouvez bénéficier d'un maximum de trois (3) Recommandations réussies par an de votre contrat et, par conséquent, d'un maximum de trois (3) récompenses. Les récompenses seront cumulatives. Par conséquent, si plusieurs personnes parrainées deviennent de nouveaux membres Basic-Fit et se conforment aux points indiqués au point 2.2, vous recevrez plusieurs récompenses. Les récompenses sont cumulatives, cependant vous pouvez bénéficier d'une récompense seulement par cycle de prélèvement.
- 2.6. Pour deux (2) parrainages réussis par an, en tant que Membre existant, vous pouvez bénéficier de 2 récompenses consistant en une réduction de 10€, au total 20€, plus un Smart Bike. Dans ce cas, le Membre existant recevra par e-mail un code promotionnel de Basic-Fit pour le Smart Bike, avec lequel le Membre existant pourra acheter le Smart Bike via la boutique en ligne. Le Membre existant doit alors payer un paiement de 0,01 €, pour vérification. La livraison du Smart Bike est offerte et sera effectuée après le 1^{er} janvier 2025. Cette offre est valable jusqu'à épuisement des stocks. Cette offre de parrainage n'est pas cumulable avec toute autre offre de Basic-Fit.
- 2.7. Toutes les récompenses pouvant affecter le prix de l'abonnement dans le cadre de ce programme seront automatiquement créditées sur les frais d'adhésion mensuels à venir dus dans le cadre de votre adhésion active Basic-Fit (et ne seront pas comptabilisées sur les montants en souffrance). Si les récompenses accumulées excèdent le montant dû à Basic-Fit, par exemple parce que vous n'auriez plus qu'une ou deux périodes d'abonnement restantes, vous perdrez la différentes.
- 2.8. Toute récompense gagnée pendant le gel de votre abonnement (par exemple en raison d'une blessure) sera appliquée au prochain cycle de facturation disponible une fois que vous aurez débloqué votre adhésion. Si vous annulez votre adhésion, vous perdrez des récompenses et ne pourrez pas les réclamer à l'avenir, même si vous vous inscrivez à nouveau.
- 2.9. Le nouveau membre ne peut être recommandé que par un membre existant. S'il est recommandé par plusieurs personnes, le lien utilisé déterminera qui bénéficiera de l'offre.

- 2.10. La récompense n'est ni transférable ni remboursable en espèces.
- 2.11. En utilisant le programme Offre de parrainage de Basic-Fit, vous reconnaissez et acceptez les présentes conditions générales dans leur intégralité.
- 2.12. Vous pourrez voir sur votre application Basic-Fit les recommandations que vous avez faites et leur statut (en cours d'examen, acceptées ou refusées).

3. ÉTAPES À SUIVRE ET AVANTAGES POUR LE NOUVEAU MEMBRE RECOMMANDÉ

- 3.1. Si un membre existant vous a recommandé de devenir un nouveau membre Basic-Fit, vous pouvez vous inscrire en ligne via notre site Web en utilisant le lien que le membre existant partage avec vous. Il vous suffit de terminer le processus d'inscription en ligne.
- 3.2. En devenant membre Basic-Fit, vous reconnaissez et acceptez nos Conditions générales et notre Règlement intérieur.

4. DROITS DE BASIC-FIT

- 4.1. Basic-Fit peut modifier, changer ou retirer le choix de la récompense à tout moment, à notre seule discrétion.
- 4.2. Basic-Fit a la décision finale de qualifier la recommandation comme une recommandation réussie sur la base des critères ci-dessus.
- 4.3. Basic-Fit se réserve le droit d'annuler le Programme Offre de parrainage ou de modifier les présentes Conditions générales à tout moment et à sa seule discrétion.
- 4.4. Basic-Fit se réserve le droit d'interrompre l'accès au Programme Offre de parrainage à toute personne qui utilise le programme de manière abusive, enfreint l'une des présentes Conditions générales ou viole une loi ou réglementation.
- 4.5. Basic-Fit a le droit de refuser l'entrée à toute personne qui ne respecte pas nos Conditions Générales et le règlement intérieur. Pour en savoir plus sur ces règles, veuillez suivre ce lien : <https://www.basic-fit.com/fr-fr/a-propos-de-nous/conditions-generales> et <https://www.basic-fit.com/fr-fr/a-propos-de-nous/reglement-interieur>.
- 4.6. Si vous avez des doutes concernant ce programme de membre, veuillez vous adresser au service client. <https://www.basic-fit.com/fr-fr/service-a-la-clientele>

5. DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

- 5.1. Pour l'exécution des présentes, nous collectons et disposons de certaines de vos données à caractère personnel. Basic-Fit traite vos données à caractère personnel de manière appropriée et prudente, le tout dans le cadre de la loi et de la réglementation applicables à la protection des données personnelles, tel le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).
- 5.2. A cet égard, la déclaration de confidentialité de Basic-Fit répertorie les données que nous traitons, pour quelles finalités nous le faisons, et la manière dont nous traitons les données à caractère personnel. Par ailleurs, la déclaration explique de quelle manière les personnes intéressées peuvent exercer leurs droits sur le traitement de leurs données à caractère personnel. Vous retrouvez la déclaration de confidentialité de Basic-Fit sur notre site internet.
- 5.3. Si vous ne souhaitez pas être sollicités par téléphone, vous avez le droit de vous enregistrer sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique appelée Bloctel. Vous pouvez également vous enregistrer à la liste d'opposition sur le site <http://www.bloctel.gouv.fr> ou par courrier postal à l'adresse suivante : Worldline, Service Bloctel, CS 61311, 41013 BLOIS CEDEX.

6. MODIFICATION DES DONNÉES

- 6.1. Toute modification de votre situation personnelle (par exemple adresse ou coordonnées bancaires) doit être signalée directement via la Borne Self-Service via Mon Basic-Fit, ou à notre service à la clientèle <https://www.basic-fit.com/fr-fr/service-a-la-clientele/contact> .
- 6.2. En cas de non-transmission de ces modifications, et lorsque Basic-Fit doit engager des frais pour connaître les nouvelles données personnelles, ces frais seront à votre charge.

7. COORDONNÉES DU SERVICE A LA CLIENTÈLE

- 7.1. Les coordonnées de notre service à la clientèle sont les suivantes :
 - 7.1.1. en utilisant le formulaire de contact sur <https://www.basic-fit.com/fr-fr/service-a-la-clientele/contact> ;
 - 7.1.2. Adresse postale : Postbus 3124, 2130 KC Hoofddorp, Pays-Bas.
- 7.2. Vous pouvez trouver plus d'informations sur le site internet de Basic-Fit : www.basic-fit.fr .

8. LOI APPLICABLE – DIFFÉRENDS

- 8.1. Si votre plainte n'est pas résolue après avoir contacté le service à la clientèle, vous pouvez contacter le médiateur nommé par Basic-Fit :
 - 8.1.1. via le formulaire dédié disponible sur le site du Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris <https://www.cmap.fr/saisir-cmap-mediation-consommation/> ; ou
 - 8.1.2. par courrier postal envoyé au CMAP - Service Médiation de la consommation à l'adresse suivante : 39 avenue Franklin Roosevelt, 75008 Paris.
- 8.2. Les lois françaises s'appliquent aux présentes conditions générales.
- 8.3. Si l'une des stipulations précédentes est invalidée ou est réputée nulle, les autres stipulations resteront applicables.
- 8.4. En outre, vous disposez toujours de la faculté de saisir la justice pour résoudre un litige. Tout litige devra être soumis à tout tribunal légalement compétent.
- 8.5. Vous pouvez (également) accéder à la plateforme en ligne de règlement des litiges de la Commission européenne ici : <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>

Basic-Fit est l'organisateur de l'offre de parrainage.

« Basic-Fit » désigne Basic Fit International B.V., dont le siège social et l'établissement sont situés à (2132 JC) Hoofddorp, au Wegalaan 60, inscrit au registre du commerce de la Chambre de commerce sous le numéro 34314877, TVA 820016123B01, ainsi que chacune de ses filiales.